



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : "DÉFINITION D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR LE CŒUR DE LA MÉNARDAIS"

Mis en ligne le 04 juin 2021

M. Alain Royer, maire de Treillières, M. Jérôme Amiaud, adjoint à la transition énergétique, au développement durable et à la participation citoyenne, M. Pascal Lavéant, adjoint délégué à l'administration générale, ressources, sport, communication, vie locale et associative, et Mme Marine Guéguen, responsable du service Urbanisme, ont présenté lors d'un point presse le jeudi 3 juin 2021 leur intention d'enclencher une démarche de concertation à la rentrée (octobre) auprès de l'ensemble des Treilliérais pour les engager dans la réflexion sur le projet d'aménagement du cœur de la Ménardais.

[Cliquez sur le communiqué pour agrandir l'image.](#)

DAUST

Définition d'un projet d'aménagement pour le cœur de la Ménardais

La commune travaille depuis plusieurs années (2012) au développement et à l'aménagement urbain du village de la Ménardais.

Une étude urbaine a été conduite en 2015 et 2016, pour aboutir d'une part à des travaux d'aménagement de voirie en 2019, d'autre part à une modification de Plan Local d'Urbanisme en 2016 puis à la réalisation des Orientations d'aménagement et de programmation dans le PLU intercommunal approuvé fin 2019.

Dans la continuité de l'étude urbaine et en lien avec l'envie de créer un lieu au cœur du village, fin 2020 la collectivité s'est rendue propriétaire de trois parcelles :

- Le restaurant de la Treille : Bar-restaurant (475 m²) + appartement de 34 m²
- Le hangar et les parcelles du projet central de la Ménardais.



Le contexte sanitaire actuel combiné aux besoins évolutifs des nouveaux habitants invitent la collectivité à repenser ses espaces et lieux publics. La généralisation du travail à distance et la complication des déplacements pendulaires invitent la collectivité à réfléchir aux futurs modes de travailler et d'habiter. Des forces vives locales ont déjà proposé des projets ces derniers mois : 1/3 lieux, café-citoyen, accueil petite enfance, dépôt de pain ...

C'est ainsi que la commune souhaite se faire accompagner d'un ou plusieurs prestataires pour l'étude de définition du projet pour le cœur de village de la Ménardais.

L'objectif principal est de redonner vie au cœur du village de la **Ménardais** en définissant l'aménagement urbain du cœur de la **Ménardais**, et notamment les parcelles appartenant à la commune.

La commune souhaite engager avec les habitants la construction d'un projet qui réponde réellement aux attentes et aux usages. L'idée de développer un tiers-lieux ayant déjà émergé dans l'esprit de certains porteurs de projet, habitants et élus, l'objectif de la mission est de croiser l'intuition de départ avec la réalité des besoins, de révéler la communauté des utilisateurs et des porteurs de projet, d'étudier les potentialités du Lieu et d'assurer la réalisation du projet à la collectivité.

Quelques principes fondamentaux que l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre dans la réalisation de ce projet :

- Bénéficier d'une vision de l'aménagement de demain du cœur de la **Ménardais** qui soit réalisable
- Mettre en place une **co-construction** dès l'amont du projet et jusqu'à l'achèvement de celui-ci avec les acteurs du territoire
- Proposer des **actions transitoires en attente du projet** pour faire vivre le Lieu et démarrer l'**appropriation collective**
- Elaborer un projet **viable économiquement** et respectant le délai fixé entre la conception et le lancement du projet
- Intégrer les **problématiques de déplacement en sécurité** en lien avec le positionnement du Lieu de part et d'autre de la RD 537, axe très fréquenté

Pour définir le projet d'aménagement, **Treillières** souhaite s'engager dans une démarche de concertation inédite pour la définition des besoins des usagers du futur lieu et des usages urbains pertinents à prendre en compte.

Cette démarche, qui permet de **coconstruire** les projets en amont sera appliquée afin de mieux cerner les besoins et les usages du futur espace et de déterminer une programmation en adéquation avec ceux-ci.

L'équipe municipale a souhaité que ce travail de réflexion s'accompagne d'un processus participatif, visant à associer étroitement l'ensemble des parties prenantes et la population à la réflexion. Il s'agit de faire en sorte que le projet puisse être pleinement partagé et ce faisant, bénéficie de l'adhésion la plus large, condition nécessaire d'une concrétisation inscrite par nature à long terme, celui de l'aménagement urbain.

Afin de recueillir une parole citoyenne la plus large possible : grand public, jeunes, seniors, habitants engagés... La concertation sera conçue de manière à la fois vivante, inclusive et productive pour permettre aux citoyens de s'approprier les enjeux des sites.

Eléments de planning :

- Procédure de choix du cabinet de concertation pendant l'été
- Lancement de la concertation à la rentrée (octobre)

Contact :

Elu référent : Monsieur Jérôme **Amaud** Adjoint à la transition énergétique, DD, Participation citoyenne

Retrouvez l'ensemble des communiqués de presse de la mairie sur le site internet de la ville : <http://treillieres.fr/mon-actu/communiqués-de-presse-4443.html>

Mairie de **Treillières**,
57, rue de la mairie
44 119 TREILLIÈRES

04/06/2021



≡ RETOUR À LA LISTE



Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.